

*Ordonnance Souveraine n° 1.397 du 18 novembre 2007
instituant une Médaille de la Reconnaissance de la
Croix-Rouge Monégasque.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 294 du 16 octobre
1950 instituant une Médaille de la Reconnaissance de
la Croix-Rouge Monégasque ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Argent de la Reconnaissance de la
Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

- MM. Albert CHILLI, Secouriste,
Gilles CONVERTINI, Secouriste Militaire,
Michel GANGEMI, Secouriste,
M^{me} Mathilde FERNANDEZ, épouse Lallement,
Secouriste,

- M. Patrick LANTERI, Secouriste Militaire,
M^{mes} Fu Fong LAY, épouse LEUNG,
Collaboratrice à la section Ouvroir,
Eliane MACCIO, Collaboratrice à la section
Centre d'Assistance Hospitalière,
Gisèle VIDAL, épouse Terno, Collaboratrice
à la section Infirmières,
M. Jean-Marc TOSCAN, Secouriste Militaire.

ART. 2.

La Médaille en Bronze de la Reconnaissance de la
Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

- M^{mes} Giuliana BARBIE, épouse PERENNO,
Collaboratrice à la section Centre
d'Assistance Hospitalière,
Jeanine BOERO, épouse VANIS,
Collaboratrice à la section Croix-Rouge à la
Fondation Hector Otto,
M. Bertrand BOUTHIER, Secouriste,
M^{mes} Mélina CALVANO, veuve OLIVA,
Collaboratrice à la section Ouvroir,
Andrée CANE, veuve MACCARIO,
Collaboratrice à la section Croix-Rouge à la
Résidence du Cap Fleuri,
M^{lle} Loretta CARRER, Collaboratrice à la section
Infirmières,
M^{me} Claudette CASOLARI, épouse GIOAN,
Collaboratrice à la section Croix-Rouge à la
Fondation Hector Otto,
MM. Pierre COTTE, Secouriste Militaire du
5^{ème} Régiment Hélicoptère de Combat à la
retraite,
Serge DAFFARA, Secouriste Militaire,
Alain DE FELICE, Chef de la Commission
technique cantonale de l'Alliance suisse des
Samaritains,
Rudy DE WIN, Responsable du Service de
Secours à la Croix-Rouge de Belgique,
M^{me} Lise HEDOUIN, épouse MARIGNANI,
Collaboratrice à la section Infirmières,

M^{lle} Katia MARTINI, Bénévole auprès du
Secrétariat Général,

M. André MASSON, Secouriste,

M^{mes} Janet MORADIANS, épouse SHISHMANIAN,
Collaboratrice à la section Croix-Rouge à la
Résidence du Cap Fleuri,

France NEE, épouse SAYAH, Collaboratrice
au Centre d'Assistance Hospitalière,

Marie Rose NEY, veuve CALCAGNO,
Collaboratrice à la section Croix-Rouge à la
Fondation Hector Otto,

Suzanne NIGOGHOSSIAN, veuve
SEMERDJIAN, Collaboratrice à la section
Croix-Rouge à la Résidence du Cap Fleuri,

MM. Vincenzo PALMERO, Président du Comité de
la Croix-Rouge italienne de Bordighera,

Nuno Pereira, Secouriste,

Joseph Poulenard, Directeur départemental
adjoint du secourisme dans la Drôme,

Luca Ricotta, Secouriste au Comité de la
Croix-Rouge italienne de Bordighera,

M^{me} Jacqueline RISTERUCCI, Collaboratrice à la
section Croix-Rouge à la Résidence du Cap
Fleuri,

MM. Benjamin ROUYER, Secouriste Militaire,

Johan SCHOTS, Secouriste à la Croix-Rouge
de Belgique,

M^{lle} Sharmila SRIBALA, Secouriste,

MM. Frédéric STOPPA, Secouriste Militaire,

Lando TONOZZI, Secouriste au Comité de la
Croix-Rouge italienne de Bordighera,

M^{mes} Betty VALEMBOIS, épouse COTTE,

Jeannine VILLERMET, épouse MASSON.

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la
présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit
novembre deux mille sept.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
R. NOVELLA.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des
Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le
Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés,